

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 mai 2020

Objet

**Vote des
autorisations de
programme et
crédits de
paiement (APCP)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 mai 2020 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

32

Etaient présents :

**Mme Nathalie LACUEY – M. NAFFRICHOUX – M. CAVALIERE –
M. IGLESIAS - M. GALAN – Mme CHEVAUCHERIE – M. MEYRE – M. RAIMI
– M. BAGILET – M. BOURIGAULT – M. VERBOIS – M. CALT – M. HADON**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme GRANJEON à Mme Nathalie LACUEY - Mme Conchita
LACUEY à Mme Nathalie LACUEY - Mme DURLIN à M. GALAN -
Mme REMAUT à M. CAVALIERE – Mme COLLIN à M. CAVALIERE –
M. LERAUT à M. BOURIGAULT – M. DANDY à M. BOURIGAULT –
Mme LOUKOMBO SENGÀ à M. BAGILET - Mme MILLORIT à
M. BAGILET – M. DROILLARD à M. NAFFRICHOUX –
Mme BONNAL à Mme CHEVAUCHERIE – Mme HERMENT à M. CALT –
Mme FEURTET à M. CALT – M. BUNEL à M. NAFFRICHOUX-
M. BUTEL à M. HADON**

Absents excusés :

M. LEY – M. ROBERT – Mme LAQUIEZE

M. CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, certaines opérations d'investissement font l'objet d'une gestion selon les modalités prévues à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en Autorisations de Programme Crédit de Paiement (APCP).

Il est proposé de modifier les APCP comme suit :

opération 5001 - Parcs municipaux	
Autorisation de programme	922 261,78 €
Réalisé 2013 et avant	63 307,43 €
Réalisé 2014	240 881,42 €
Réalisé 2015	556 261,03 €
Réalisé 2016	10 540,26 €
Réalisé 2017	1 440,00 €
Réalisé 2018	5 843,64 €
Réalisé 2019	8 772,00 €
Crédits de paiement 2020	10 000,00 €
Crédits de paiement 2021	25 216,00 €

Conformément à la prévision, les panneaux d'information didactiques ont été réalisés et posés, la rampe du grand escalier en pierre a été réalisée et posée. Il reste pour la fin de l'année 2020 et le début 2021 la réalisation de petits travaux de sécurisation.

Opération 1801 - Chemin des écoliers	
Autorisation de programme	180 000,00 €
Réalisé 2018	8 502,00 €
Réalisé 2019	3 000,00 €
Crédits de paiement 2020	40 000,00 €
Crédits de paiement 2021	70 000,00 €
Crédits de paiement 2022	58 498,00 €

Après le programme défini et le marquage d'une première boucle de cheminements, il s'agit de continuer la phase opérationnelle de mise en service des différentes boucles : réhabilitations de chemins, qui doivent dans certains cas de figure passer par une phase de concertation notamment auprès des ASL et d'autorisations de passage, mise en place de mobiliers urbains et de signalétique.

Opération 1701 - parking de la Burthe	
Autorisation de programme	439 455,24 €
Réalisé en 2018	6 838,00 €
Réalisé en 2019	377 356,24 €
Crédits de paiement 2020	55 261,00 €

Le projet d'aménagement devait répondre aux objectifs suivants :

- Organiser le stationnement VP
- Permettre les mouvements de giration sécurisés des bus et une zone « dépose minute »
- Créer un aménagement contraignant pour les véhicules articulés, tout en permettant l'accès à la voie condamnée aux PL et véhicules agricoles (par un contrôle d'accès manuel)
- Végétaliser et ombrager le parking VP
- Accompagner les bordures par des plantations
- Homogénéiser le mobilier
- Créer des percées visuelles
- Recentrer l'information au visiteur et organiser le cheminement piéton

Les travaux vont se dérouler sur les exercices budgétaires 2019 et 2020.

Opération 1509 - Rénovation Ecole Blum

Autorisation de programme	3 499 999,55 €
Réalisé 2015	4 730,35 €
Réalisé 2016	29 693,62 €
Réalisé 2017	100 174,52 €
Réalisé 2018	86 221,64 €
Réalisé 2019	66 488,42 €
Crédits de paiement 2020	2 521 253,00 €
Crédits de paiement 2021	691 438,00 €

Le projet de rénovation du Groupe scolaire Léon Blum a été confié au cabinet d'architecture Gadrat. Le programme prévoit, entre autres :

Pour l'école élémentaire : la création de 2 salles de classe, la création d'un restaurant avec self

Pour l'école maternelle : la création d'un bureau pour la directrice, la création d'un accueil périscolaire

Pour les espaces mutualisés : la réhabilitation des locaux existants, en y plaçant un local pour les ATSEM, une salle commune des maîtres une bibliothèque

Compte tenu des demandes complémentaires formulées par l'ABF, et de 2 appels d'offres infructueux, le démarrage des travaux avait été décalé à l'été 2019.

L'augmentation de l'AP (+ 717 567, 03 €) est dû aux résultats du dernier appel d'offre (+ 27,84 % par rapport à l'estimation du Dossier de Consultation des Entreprises), aux estimations de révision de prix et des aléas jusqu'à la fin de chantier et à l'avenant accordé de mise en place d'une sous-station de chauffage au niveau du préau de l'école élémentaire.

L'arrêt du chantier, dans le cadre du confinement généré par la pandémie de covid-19, va prolonger le calendrier de réalisation sur le 1^{er} trimestre 2021

Opération 1802 - Plan de gestion parc des côteaux

Autorisation de programme	40 000,01 €
Réalisé 2019	23 661,01 €
Crédits de paiement 2020	16 339,00 €

Le plan de gestion du parc des Coteaux est un outil de projet et de coordination de la gestion territoriale mettant en avant toute la diversité de ses richesses naturelles et sociales, dont les objectifs sont notamment :

- Développer une cohérence dans la gestion et les usages à l'échelle intercommunale
- Préserver, protéger, valoriser et aménager les patrimoines naturels et bâtis
- Favoriser les formes et les temps d'échange, de formation et de partage

La synthèse des études, dont la restitution publique s'est faite le 05 décembre 2017, propose un plan d'action pluriannuel 2018-2020 sur plusieurs échelles d'actions. Les actions communes aux 4 villes seront traitées à l'échelle intercommunale par le GIP-GPV (projet d'éco-pâturage, création d'un site web, ...). Les actions locales seront traitées sous maîtrise d'ouvrage de chacune des villes.

Pour la Ville de Floirac, les actions opérationnelles identifiées dans le plan de gestion sont : la plantation et taille d'arbres, la création et surcreusement de mares temporaires, la création de clairière, la gestion des corridors écologiques, la pose de nichoirs et des aménagements de cavité, d'une part, la mise en place d'outils de revalorisation des déchets verts produits par les services municipaux d'autre part.

Opération 1803 - Sybirol Fil vert 2

Autorisation de programme	1 353 999,77 €
Réalisé 2018	6 739,10 €
Réalisé 2019	358 827,67 €
Crédits de paiement 2020	457 028,00 €
Crédits de paiement 2021	300 000,00 €
Crédits de paiement 2022	231 405,00 €

Lors de la présentation de l'étude globale et de définition des usages du domaine de Sybirol, en commissions réunies le 14 septembre 2017, il a été indiqué qu'une première tranche de travaux relatifs à l'aménagement du fil vert, sur la partie ouest du domaine serait programmée pour une réalisation en 2019-2020.

L'arrêt du chantier, dans le cadre du confinement généré par la pandémie de covid-19, va prolonger le calendrier de réalisation jusqu'en juin 2020, à l'exception des plantations qui auront lieu à l'automne 2020.

Opération 1804 - Rénovation arrosage Burthe

Autorisation de programme	12 762,24 €
Réalisé 2019	6 294,24 €
Crédits de paiement 2020	6 468,00 €

Depuis quelques années, le système d'arrosage des terrains de sport de La Burthe donne des signes de faiblesse de plus en plus importants et nécessitant des réparations ponctuelles, nombreuses et difficiles compte tenu de l'ancienneté de l'installation. La maîtrise d'œuvre a été confiée en 2018, et le résultat des études a été présenté aux élus le 03 octobre 2019.

Les implications fonctionnelles des travaux à envisager et les réflexions à une échelle plus globale sur les besoins liés à l'utilisation de la plaine des sports Joseph Sarthoulet conduisent à l'arrêt de cette APCP, et à la création d'une nouvelle APCP plus globale intitulée « Plaine des sports ».

Opération 2001 - Plaine des sports	
Autorisation de programme	3 018 000,00 €
Crédits de paiement 2020	267 000,00 €
Crédits de paiement 2021	1 372 000,00 €
Crédits de paiement 2022	964 000,00 €
Crédits de paiement 2023	415 000,00 €

La dégradation des terrains de sports synthétique ou en herbe, due, entre autres, à l'usure et au piétinement des animaux sauvages, le dysfonctionnement de l'arrosage des terrains, les besoins des clubs sportifs, en termes de disponibilité de terrains, ont conduit à une réflexion globale sur les besoins liés à l'utilisation de la Plaine des sports Joseph Sarthoulet. Une synthèse de cette réflexion a été présentée et approuvée par les élus en décembre 2019, et se traduit par la création d'une nouvelle APCP répartissant sur 4 exercices budgétaires les travaux à réaliser. Pour l'année 2020, il s'agit de réaliser la clôture et l'éclairage des terrains 2 et 3.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3, et suivants et R2311-9 et suivants, L1612-1 et suivants ;

Vu l'avis des Commissions réunies, du 12 mai 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions des dossiers (aléas des coûts, des subventions, des chantiers ou économiques)

DIT que les crédits de paiement 2020 sont inscrits au budget 2020.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 27 mai 2020

Nombre de votants : 29
Suffrages exprimés : 23
 Pour : 23
 Contre :
 Abstention : 6 (Mmes HERMENT,
FEURTET, MM. VERBOIS, CALT,
HADON, BUTEL)



Le Maire,